

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 79 (2017)

Artikel: La restauration et l'idée de l'état privé
Autor: Kapossy, Béla
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825670>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA RESTAURATION ET L'IDÉE DE L'ÉTAT PRIVÉ*

BÉLA KAPOSSY

Comme la plupart des moments clés de l'histoire de l'Europe, l'année 1815 marque à la fois une fin et un début. La fin est aisément identifiable à la défaite de la France impériale et à la disparition subséquente de l'idée d'une Europe napoléonienne. Le début est en revanche plus difficile à cerner, mais son importance a été ressentie par tous ceux qui aspiraient à une réorganisation profonde de l'Europe, tant au niveau politique qu'économique. Depuis la première moitié du XVIII^e siècle, les intellectuels en France, en Grande-Bretagne, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Suisse et ailleurs ont présenté une série de mesures pour rendre l'Europe plus stable, dans le but idéal de la placer sur une trajectoire d'un possible état de paix permanent. L'établissement et le maintien de la paix requiert un certain nombre d'amendements, dont certains sont constitutionnels, juridiques, d'autres davantage politiques, sociaux et culturels. La plupart des plans de paix écrits au cours des Lumières contenaient aussi une composante économique importante. Les penseurs des Lumières étaient très au fait de ce que Montesquieu avait décrit, à bon droit, comme étant l'effet civilisant du commerce. L'expansion du commerce en Europe et dans le monde entier a non seulement augmenté le niveau de vie, en particulier pour la population urbaine, mais a aussi créé des dépendances et, en conséquence, réduit l'appétit pour les coûteux conflits militaires interétatiques.

* Texte traduit de l'anglais par Lionel Dorthé.

La réalité, comme le savaient fort bien les observateurs du temps, était quelque peu différente. Alors que le développement du commerce a généralement été perçu comme étant le moteur matériel, derrière la culture européenne des Lumières, de ce qui, plus tard, sera associé à la notion de civilisation, l'interconnexion entre économie et politique a aussi donné lieu à de nouvelles tensions: à l'interne, dans le sens où il a accentué le déséquilibre entre la campagne agraire et les centres industriels urbains, mais aussi à l'extérieur, puisque le constant et croissant besoin des états pour de nouvelles ressources fiscales a transformé la pacifique concurrence économique en des conflits militaires pour la captation de marchés étrangers.

Cette dualité a été reprise avec soin par un disciple de Montesquieu, l'écrivain français protestant Laurent Angiviel de La Beaumelle, dans *Mes pensées* (1751), où il interpelle les dirigeants européens au sujet de leur hypocrite appel aux valeurs des Lumières, alors qu'ils poursuivent une politique qui, selon lui, ne peut être que machiavélique: «On déclame plus que jamais contre le machiavélisme, et l'on s'y jette plus que jamais. On parle comme Marc Aurèle; on agit comme César Borgia. Il viendra bientôt un temps, où nous serons obligés de dire: encore si l'on se contentait de la politique de Machiavel!»¹ La Beaumelle était particulièrement concerné par la façon dont les intérêts financiers en étaient venus à dominer la politique, et avertissait que, à moins que les dirigeants ne trouvassent un moyen d'initier de réelles actions politiques, cela déboucherait sur une «révolution générale en Europe».²

Pour de nombreux observateurs du début du XIX^e siècle, qui se sont intéressés de près aux Lumières pour comprendre les causes qui ont déclenché la Révolution française, c'est précisément ce qui s'est produit, l'argument étant que l'effondrement du système fiscal français a provoqué la convocation des États généraux. Disséquer les problèmes de la politique économique des Lumières et les défaillances des différentes tentatives de réforme étaient alors essentiels pour éviter d'autres révolutions.

Parmi ces observateurs figure le théoricien politique bernois, particulièrement perspicace, Charles-Louis de Haller (1768-1854). Son œuvre la plus célèbre, la *Restauration de la Science Politique*, a commencé à

paraître en 1816 (d'abord en allemand, puis, à partir de 1824, aussi en français), soit un an après le règlement de la paix de Vienne.³ Le travail de Haller n'est habituellement pas associé aux projets de paix du début du XIX^e siècle, ni à ce qui a trait aux réformes post-napoléoniennes. De fait, Haller était considéré comme le véritable ennemi des réformes libérales, un converti catholique dont la *Restauration* a non seulement donné son nom à la période, mais a aussi valu à son auteur le titre d'«anti-Rousseau».⁴ Avec ses essais consacrés aux Cortes d'Espagne, sa lettre à sa famille (expliquant sa conversion au catholicisme) et ses études sur le langage du libéralisme, la *Restauration* a suscité de nombreuses réponses polémiques et a fait de lui la bête noire des milieux libéraux européens.

À la première fête de la Wartbourg de 1817 – un rassemblement d'étudiants libéraux ralliés à l'unification allemande – le premier volume de la *Restauration* a été brûlé, comme symbole de la politique réactionnaire des cours allemandes.

Si la pensée de Haller pouvait être associée à une période quelconque dans le passé, c'était au Moyen Âge et non aux Lumières. Et, en effet, le travail de Haller a eu un impact durable sur l'histoire politique médiévale allemande du XIX^e siècle, les discussions sur l'histoire des origines de l'État allemand, la distinction entre le droit privé et le droit public et le statut politique des corporations médiévales. L'influence de Haller est traçable, depuis Johann Caspar Bluntschli, Robert von Mohl, jusqu'à Otto von Gierke, Hugo Preuss, Georg von Below, Max Weber et Otto Brunner. L'image de Haller, en tant qu'anti-moderniste, a notamment été renforcée par sa forte implication dans les milieux anti-constitutionnalistes prussiens (où il a reçu le soutien de la noblesse prussienne défendant l'institution seigneuriale) et dans le mouvement monarchiste ultra-catholique français, qui s'est rallié autour du «Drapeau blanc».⁵ Il est donc compréhensible que la théorie politique de Haller sur l'état patrimonial, où tout le droit civil a été réduit au droit privé, puisse être considérée comme inspirée par une lecture particulière des institutions sociales médiévales. Il serait pourtant inapproprié de comparer Haller, comme l'a fait l'économiste politique allemand Wilhelm Roscher au XIX^e siècle, à la figure d'un dormeur qui viendrait de sortir de sa léthargie médiévale.⁶ Haller était en fait profondément imprégné de la pensée réformatrice des

Lumières; et n'oublions pas que, lorsqu'il dirigeait (et de façon de plus en plus hystérique) son feu polémique contre le «libéralisme» sous ses diverses formes, le terme «restauration», quand Haller a commencé à l'utiliser, appartenait encore au champ sémantique de «réforme».

Dans ce qui suit, je souhaite proposer une lecture différente de Haller, qui mette moins l'accent sur son «médiévalisme» et son apparente opposition catégorique au libéralisme et au constitutionnalisme (même s'il a clairement condamné les deux), mais qui montre plutôt comment la *Restauration* peut être considérée comme l'extension d'un débat plus large, interne aux Lumières, sur la façon de mieux aborder les tensions théoriques et pratiques entre la politique et l'économie moderne. Cela aidera, par conséquent, à mieux comprendre la vision que se faisait Haller de l'Europe vers 1815 et le type de «restauration» qu'il jugeait nécessaire pour placer les états européens sur une trajectoire de développement stable et plus pacifique.

INFLUENCE BERNOISE

Il convient de rappeler brièvement le passé bernois de Haller et notamment son implication dans la Société Oeconomique de Berne, qu'il a présidée au milieu des années 1790. Le défi théorique auquel la Société Oeconomique (fondée en 1759) était confrontée, était l'élaboration d'une stratégie de réforme propice à une croissance de la productivité agricole et manufacturière, sans remettre en cause fondamentalement la validité du modèle de l'économie domestique de la République de Berne. Celle-ci, au XVIII^e siècle, était largement admirée pour son arrangement politique, qui semblait maintenir la sphère de la politique séparée de celle de l'économie. Le physiocrate français, Victor de Riqueti, marquis de Mirabeau, considérait même Berne comme l'illustration parfaite du principe «laissez faire, laissez passer», au motif que la classe patricienne bernoise des propriétaires terriens s'abstenait, dans l'ensemble, de rivaliser économiquement tant avec ses concitoyens qu'avec ses sujets.⁷

La modernisation de la République de Berne a cependant été une tâche difficile, non seulement parce que les arrangements constitutionnels complexes ont concédé peu d'influence au gouvernement pour mettre en œuvre les réformes profondes que la Société demandait, mais aussi

parce que ses membres ont eu du mal à développer une position théorique partagée sur les implications politiques de la réforme économique. Lorsque Haller en fut nommé secrétaire, la Société Oeconomique était à bout de souffle. Les questions théoriques politiques de base avec lesquelles la génération fondatrice de la Société débattait – la relation entre la ville souveraine de Berne et les membres restants de la *Respublica Bernensis* – sont demeurées sans solution, alors qu'il devenait urgent d'y répondre face à la pression croissante exercée par la France révolutionnaire et ses sympathisants du Pays de Vaud. Haller évoque clairement ce point dans le volume des essais que la Société a publié en 1796.⁸ Tant dans son introduction que dans sa propre contribution, dans laquelle il traite des débats récents sur la réglementation du prix du beurre, il insiste sur la composante fondamentalement politique des discussions sur la réforme du *oikos* bernois. En se tournant contre ceux qui souhaitaient une intervention gouvernementale forte, il a plutôt plaidé en faveur d'une déréglementation de l'économie et de l'abolition de toutes les formes de monopole. Rejetant la réglementation, Haller affirme qu'il ne s'agissait pas seulement d'une question de logique économique, mais aussi et surtout, de ce que l'on pensait qu'un gouvernement était habilité à faire dans sa poursuite du bien commun.⁹ Alors que les tenants d'une politique interventionniste ou prohibitive pensaient qu'une politique du bien commun pouvait légitimement demander et justifier la limitation des droits de propriété individuelle, Haller, au contraire, a soutenu que la propriété privée devait être considérée comme sacrée. Compte tenu des interprétations de plus en plus opposées de ce qui aurait pu légitimement constituer (et qui aurait pu définir) le bien commun de la *Respublica Bernensis*, Haller a jugé sage d'insister sur le fait que Berne devait avant tout se concentrer sur le maintien du cadre juridique et institutionnel nécessaire à une économie de marché appelée à se développer.

Au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, les apologistes du régime bernois avaient soutenu à maintes reprises que les sujets de Berne étaient dans un état de liberté presque parfait, essentiellement parce qu'ils ne payaient aucun impôt direct.¹⁰ Alors que dans les années 1760 cet argument semblait valable pour certains, en 1796, à l'approche des guerres de la Révolution française, Haller a suggéré que la légitimité du régime bernois devait reposer sur des bases plus fortes. En garantissant aux sujets le droit de vendre leurs produits au prix du marché, Berne pouvait, au moins, montrer qu'elle

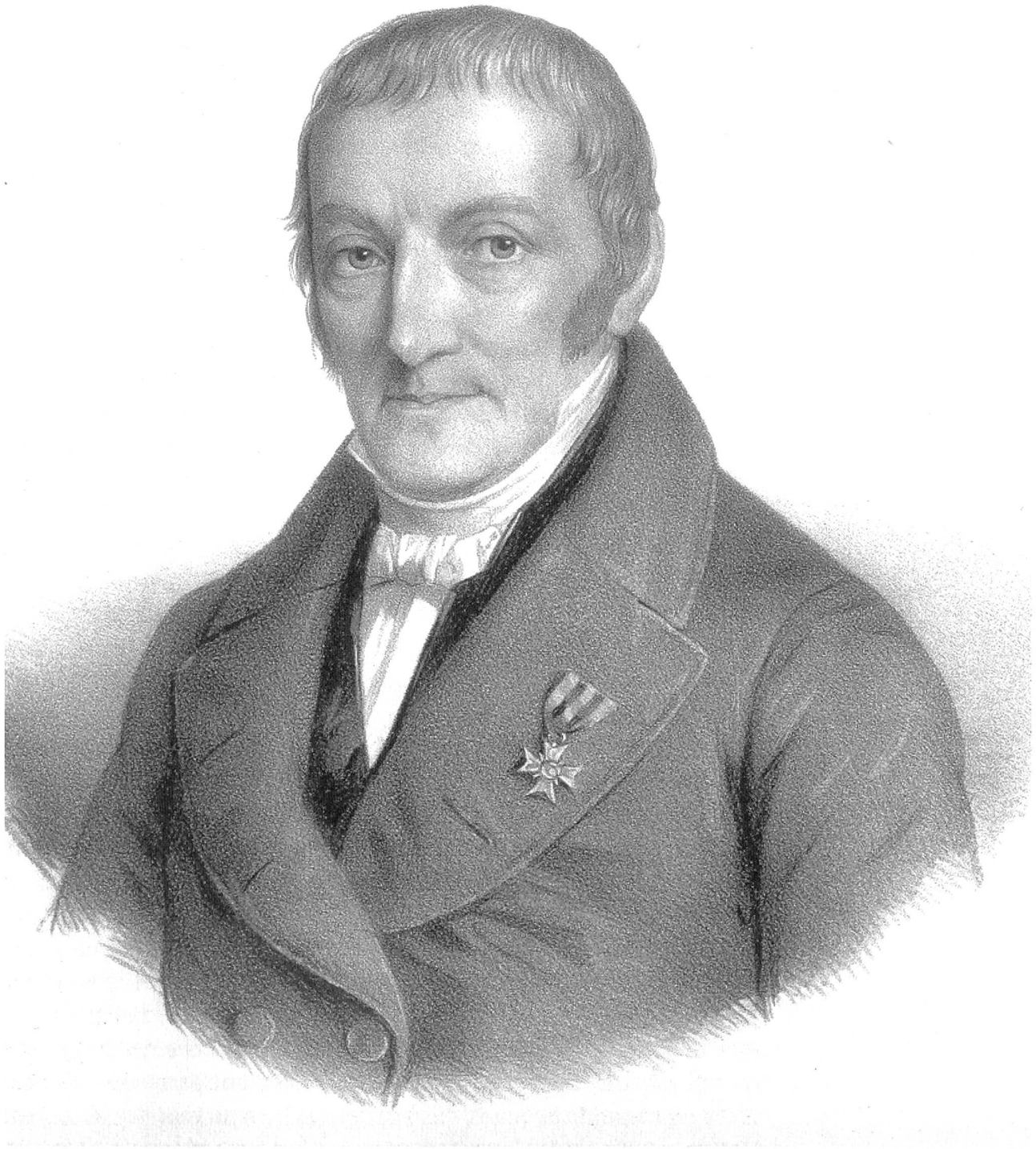
était véritablement engagée à respecter les droits de propriété individuelle. Toutefois, cela laissait encore ouverte la question de savoir quoi et qui constituait la République de Berne: le patriciat, les citoyens de Berne ou tous les habitants du canton? Comme Haller l'a expliqué dans un essai de 1799, «Karakteristik der Verfassung der Schweiz vor der durch das französische Direktorium bewirkten Revolution», il existait une confusion terminologique considérable sur la définition de «république» ou de «nation», pas seulement parmi les critiques adressées à Berne, émanant du Pays de Vaud, qui demandaient une inclusion dans le corps politique, mais aussi parmi les magistrats bernois eux-mêmes. Rappelant les changements progressifs qui se sont produits dans le langage politique de Berne au cours du XVIII^e siècle, Haller affirme que:

«On ne parlait plus de la ville et de ses avantages, comme nos pères l'avaient fait, mais de l'état qui devait signifier à la fois la ville et la campagne [Stadt und Land]. (...) Souvent, le terme «république» a été utilisé pour définir l'état, pendant que la ville de Berne était complètement oubliée. Berne n'était plus considérée comme sa tête, mais simplement comme constitutive d'une partie de celle-ci (...). Le domaine de la ville de Berne (...) qu'elle détenait titulo privato, comme toutes les autres villes, était compris dans le domaine de l'état bernois lui-même, que la cité devait simplement administrer, mais qu'elle ne possédait pas.»¹¹

LA RESTAURATION: UNE HISTOIRE DE VOCABULAIRE POLITIQUE EUROPÉEN

Au début des années 1790, Haller comptait parmi les admirateurs de l'abbé Sieyès et se serait alors senti, d'un point de vue idéologique, plutôt ouvert à certaines critiques vaudoises formulées contre Berne, arguant que la *Respublica Bernensis* devait être transformée en une république moderne, commerciale et inclusive.¹² Son projet d'une constitution libérale pour Berne, qu'il a rédigée à la hâte en mars 1798, montre qu'il était, au moins, familier des débats politiques et juridiques du Directoire.¹³ Toutefois, à ce moment-là, la position de Haller sur la meilleure façon d'aligner le droit individuel à la propriété privée avec les intérêts de l'État avait déjà changé. Dans une série d'essais et de textes écrits en exil, puis après son retour à Berne en 1806, il esquisse les arguments qui ont ensuite fourni l'épine dorsale de sa *Restauration*.

Ci-contre: portrait
de Charles Louis de
Haller (1768-1854).



Ce qui n'a pas changé, c'est son engagement de base à l'égard des principes d'une économie de marché, qu'il avait préalablement exposés dans son article pour la Société Oeconomique. Dans sa *Restauration*, il répète l'affirmation selon laquelle l'État doit respecter pleinement les droits de propriété individuelle. Et il va même plus loin, insistant sur le fait que, non seulement, l'État n'a pas le droit d'imposer de taxes directes, mais en plus qu'il ne peut imposer de service militaire obligatoire. Ce qui, en revanche, a changé, c'est sa vision de la politique et, plus précisément, de la façon dont on doit penser correctement la nature de l'État, la base matérielle de son autorité, les limites de son pouvoir et la relation entre l'État et les membres qu'il s'efforce de protéger.

Dans le premier volume de sa *Restauration*, Haller écrit, en fait, ce qui équivaut à une fascinante et originale histoire des origines idéologiques de la Révolution française. Contrairement à certains conservateurs, comme l'abbé Barruel dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme* (1798-1799), la sienne est davantage une histoire de la terminologie politique européenne.¹⁴ Commenant par le début du dix-septième siècle, puis couvrant une grande partie de la période des Lumières, Haller soutient avoir détecté une ligne directe allant de Hobbes à Rousseau, à Kant et aux Jacobins. Son but est d'expliquer comment les écrivains politiques, les magistrats et même les souverains en sont venus à s'appuyer sur un vocabulaire, dont Haller pense qu'il a, de facto, transformé les monarchies européennes en républiques. Pour Haller, la raison principale de ce changement réside dans la réception répandue du droit romain qui, bien que codifié sous un régime impérial, s'appuyait, dans une large mesure, sur une terminologie datant de la période républicaine antérieure.¹⁵ Dans un passage remarquable, Haller explique comment cette transformation a affecté la façon dont les différentes institutions sociales et juridiques étaient perçues:

«Tout comme les citoyens de Rome constituaient une communauté [Gemeinde], une citoyenneté, une véritable societas civilis : toutes les autres formes d'association et de relations humaines devaient aussi être nommées societas civilis ou sociétés civiles. Bientôt, toutes les formes d'états, même les principautés, devaient être nommées civitates ou respublicas (cités ou républiques), l'ensemble de la population corvéable était nommée populum liberum (un peuple libre), des

«sujets individuels, qui, entre eux, ne formaient aucune corporation et qui n'étaient pas, sous quelque forme que ce soit, légalement liés les uns aux autres, étaient maintenant nommés cives (citoyens), les propriétaires terriens, les militaires appelés au conseil et les vassaux étaient nommés comitia (assemblées populaires), où le vote devait être remporté à la majorité; les domaines princiers étaient nommés patrimonium populi (domaines publics ou étatiques), le trésor d'un seigneur individuel devenait un aerarium publicum, les services privés détenus par des seigneurs puissants étaient nommés munera publica (offices publics) etc.»¹⁶

Le fait de retracer les changements dans le vocabulaire politique n'est pas un simple exercice d'érudition sémantique. Haller insiste sur le fait que les mots sont très importants car ils influencent directement l'action politique. Qualifier les monarchies européennes de façon inexacte en tant que *civitates*, c'est-à-dire républiques, a eu de nombreux effets, le plus important étant celui d'estomper la distinction entre le «privé» et le «public», qui a conduit à une mécompréhension de ce qu'un roi avait le droit de faire et de ce que les sujets avaient le droit de réclamer. Les actions politiques des souverains du début de l'époque moderne, quasiment devenus empereurs, ne se sont plus trouvées limitées par leur *patrimonium*, puisqu'ils pouvaient concevoir des instruments financiers liés à une richesse publique projetée, plutôt qu'au domaine du monarque, et donc initier des aventures militaires à une échelle demeurée inimaginable jusqu'alors.¹⁷

Il s'agit clairement d'un processus à double face: d'un côté les monarques pouvaient maintenant mobiliser la richesse collective et le pouvoir de la nation, mais, de l'autre, cela a affaibli leur statut, en ce sens que la propriété des monarques, s'agissant à l'origine de domaines privés, pouvait désormais être définie en tant que *bona publica*, (propriété appartenant à l'État ou à la nation). La nature explosive de ce langage politique hautement normatif, qui n'a aucun rapport avec les réalités sociales de l'Europe des dix-septième et dix-huitième siècles, a finalement été révélée pendant la Révolution française. Selon Haller, il a semblé inévitable que les ressortissants du peuple, puisqu'ils ont été requalifiés de «citoyens», exigent finalement les droits et privilèges associés à ce nouveau statut; s'en est suivi le sanglant spectacle de la république néo-ro-

maine en pleine action. N'ayant aucune propriété commune pour les lier ensemble, au sein d'une véritable citoyenneté, ils ont été incapables de former la culture civique raisonnée et modérée, qui découlait de la tutelle responsable d'un engagement ou d'un fideicommiss. A la place, ils n'eurent rien, si ce n'est le droit fictif de se considérer eux-mêmes comme faisant partie d'une souveraineté collective, incapable de s'exprimer elle-même. Les gouvernements révolutionnaires successifs ont pleinement confirmé la nature instable de l'état néo-romain. Bien que leur rôle de porte-parole et d'exécuteur testamentaire de la volonté générale leur ait donné l'autorité sur la richesse et la force collective de la nouvelle *civitas*, ils n'avaient pas de ressources propres pour faire respecter leurs politiques, à l'exception de la force brute, de la terreur, et, en général, d'une forme particulièrement vicieuse de patriotisme dirigé contre les ennemis intérieurs et extérieurs.

HALLER, PARTISAN D'UN ÉTAT PATRIMONIAL

Le processus que Haller décrit dans sa *Restauration* correspond à ce qu'il avait observé dans la Berne pré-révolutionnaire, où même les magistrats avaient commencé à considérer la ville souveraine comme la capitale administrative et politique de l'ensemble du canton. Bien que Haller insiste sur le fait que Berne avait bien davantage conservé l'ancien langage politique (et pour ces raisons pouvait servir d'illustration de ce qu'était un état européen plus sain), il n'y avait aucun doute que Berne finît aussi par subir le destin de ses plus grands voisins. Berne, comme le reste de l'Europe, avait été infectée par le virus du républicanisme néo-romain, qui avait conduit à l'effondrement des barrières conceptuelles claires séparant le privé du public. Dans la *Restauration*, Haller précise que l'état constitutionnel était incapable de rétablir l'équilibre entre le privé et le public ; ce qui ne laissait guère que deux options.

La première, explique Haller, est la solution radicalement démocratique et purement politique du Contrat social de Rousseau. Concédaient que celle-ci était, au moins, philosophiquement cohérente, le Bernois affirme qu'elle demeure toutefois impraticable. Il ne reste alors plus qu'une option, à savoir la privatisation radicale de toutes les institutions politiques et sociales, comme il l'a décrit dans sa théorie de l'état patrimonial. Dès lors, dans la théorie de Haller, il n'y a pas de place pour la moindre loi

civile, car toutes les relations entre le domaine personnel du prince et ses sujets ne constituent que de simples accords de droit privé. Cela signifie aussi qu'il n'y a pas de dettes publiques, ni d'enrôlements militaires forcés, ni d'impôts directs. Même si un tel état patrimonial est bien plus faible qu'un état moderne, il reste néanmoins immunisé contre toute demande de ses sujets de participer au processus politique, directement ou indirectement. Dans ce sens, la politique ne serait en fait guère plus que ce que Machiavel avait appelé l'art de *mantenere lo stato*, à la différence que l'objectif serait moins de renforcer l'obéissance des sujets, que d'assurer les fondements matériels nécessaires à l'État pour maintenir son indépendance. Le prince, pouvant être, selon Haller, tant un seigneur individuel qu'une commune autonome, s'occupera donc essentiellement des ses propres affaires, et non de celles d'une «nation» fictive ou d'un «peuple» tout aussi fictif.

CONCLUSION: DES LUMIÈRES CONSERVATRICES

Certains des premiers critiques de Haller connaissaient très bien son origine bernoise et l'avaient alors accusé de vouloir simplement revenir au statu quo qui prévalait avant la Révolution. Les auteurs vaudois, en particulier, n'ont vu en lui qu'un chantre immodéré de l'Ancien Régime. Si l'accusation est compréhensible dans la mesure où Haller, en 1814, avait plaidé pour que le canton de Vaud, alors indépendant, soit rendu à Berne en tant que territoire sujet¹⁸, elle n'est pas entièrement fondée. En effet, la *Restauration* met plutôt en avant une vision clairement réformiste de Berne, qui a préalablement été évoquée dans son essai pour la Société Oeconomique et dans lequel la ville souveraine était censée s'abstenir, autant que possible, d'interférer dans la vie économique de ses sujets.

On ne sait pas dans quelle mesure la *Restauration* de Haller a eu une influence réelle sur les débats autour de la paix européenne après 1815, même si certains points essentiels de sa critique de la république représentative moderne se rapprochent d'arguments formulés ultérieurement par des auteurs de gauche, et plus particulièrement Proudhon. Pour beaucoup de ses contemporains, sa vision d'un monde dépourvu de jurisprudence naturelle moderne et d'économie politique, par ailleurs capable de supprimer les dettes nationales et les rivalités commerciales internationales, semblait tout à fait utopique, et aussi impraticable qu'irresponsable. Dans le même

temps, la *Restauration* de Haller demeure une tentative authentique de réclamer l'héritage de ce qu'on pourrait appeler les Lumières conservatrices et de définir les conditions dans lesquelles les réformes de certains membres des anciennes républiques suisses ont pu être imaginées.

NOTES

¹ ANGIVIEL DE LA BEAUMELLE Laurent, *Mes pensées ou Le qu'en dira-t-on*, éd. critique par Claude Lauriol, Genève: Droz, 1997, p. 75-76.

² Ibidem, p. 77.

³ HALLER Karl Ludwig von, *Restauration der Staatswissenschaft, oder Theorie des natürlich-geselligen Zustands, der Chimäre des künstlich-bürgerlichen entgegengesetzt*, von Carl Ludwig von Haller, des souverainen wie auch des geheimen Raths der Republik Bern, der Königl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen correspondierendem Mitglied etc., 6 vol., Winterthur: Steinersche Buchhandlung, 1816-1834. Toutes les références sont faites d'après la seconde édition, 6 vol., Winterthur: Steinersche Buchhandlung, 1820-1834, réimpression, 6 vol., Aalen: Scientia, 1964. Sur Haller, voir Ronald ROGGEN, 'Restauration' – Kampf und Schimpfwort, Freiburg i.Ü.: Universitätsverlag Freiburg, 1999; Kurt GUGGISBERG, Carl Ludwig von Haller, Frauenfeld/Leipzig: Huber & Co., 1938; Wilhelm Hans VON SONNTAG, *Die Staatsauffassung Carl Ludwig v. Hallers, ihre metaphysische Grundlegung und ihre politische Formung*, Jena: Gustav Fischer, 1929; Ewald REINHARD, *Karl Ludwig von Haller, der Restaurator der Staatswissenschaft*, Münster: Wirtschafts- und Sozialwissenschaftlicher Verlag, 1933. Pour une bibliographie détaillée, voir Albert PORTMANN-TINGUELY, «Haller, Karl Ludwig von», in *Biographisch-Bibliographisches Kirchenlexikon*, vol. 17, Herzberg: Bautz, 2000, p. 587-614.

⁴ Voir en particulier RIEDEL Karl, *Karl Ludwig von Haller's staatsrechtliche Grundsätze. Nach dessen Restauration der Staatswissenschaft bearbeitet und beleuchtet*, Darmstadt: C.W. Leske, 1842, xiv-xv.

⁵ Voir OECHSLIN J. J., *Le mouvement ultra-royaliste sous la Restauration. Son idéologie et son action politique*, Paris: R. Pichon, 1960. Le rôle de Haller à la cour de Frédéric Guillaume IV est traitée dans Friedrich MEINEKE, *Cosmopolitanism and the Nation State* (1908), Princeton: Princeton University Press, 1970, sp. chapitre 10; voir aussi Robert M. BERDAHL, *The Politics of the Prussian Nobility: The Development of a Conservative Ideology, 1770-1848*, Princeton: Princeton University Press, 1988.

⁶ Wilhelm ROSCHER, *Geschichte der National-Oekonomik in Deutschland*, München Oldenbourg, 1874, p. 779.

⁷ Voir KAPOSSY Béla et MEYLAN Sarah, «Les publications suisses du Marquis de Mirabeau», *Revue historique vaudoise*, 120 (2012), p. 109-126. Sur le challenge des réformes

bernoises du XVIII^e siècle, voir Béla KAPOSSY, «Neo-Roman Republicanism and Commercial Society: The Example of Eighteenth-Century Berne», in Quentin SKINNER et Martin van GELDEREN (dir.), *Republicanism. A Shared European Heritage*, Cambridge: Cambridge University Press, 2002, p. 227-247, 2/2 vol.; KAPOSSY Béla (ed.), *Republican political economy, Special Issue, History of European Ideas*, 33 (2007); ALTORFER-ONG Stefan, *Staatsbildung ohne Steuern. Politische Ökonomie und Staatsfinanzen im bern des 18. Jahrhunderts*, Baden: hier + jetzt Verlag, 2010.

⁸ Neueste Sammlung von Abhandlungen und Beobachtungen. Herausgegeben von der ökonomischen Gesellschaft in Bern, Bern: Emanuel Haller, 1796. L'essai de Haller s'intitule «Abhandlung über den freyen Kauf und Verkauf der Butter im Canton Bern», p. 264-296.

⁹ Ibidem, p. 280-281.

¹⁰ Voir KAPOSSY Béla, «Neo-Roman Republicanism and Commercial Society: The Example of Eighteenth-Century Berne», in Quentin SKINNER and Martin VAN GELDEREN (eds.), *Republicanism. A Shared European Heritage*, vol. 2, Cambridge: Cambridge University Press, 2002, p. 227-247; KAPOSSY Béla, «Die Republik Bern und die europäische Aufklärung», in Georg VON ERLACH (ed.), *Hôtel de Musique und Grande Société in Bern. 1759-2009*, Bern: Stämpfli, 2009, p. 15-31.

¹¹ HALLER Karl Ludwig von, «Karakteristik der Verfassung der Schweiz vor der durch das französische Direktorium bewirkten Revolution», in *Deutsches Magazin*, Août 1799, p. 110-111.

¹² Voir REINHARD Ewald et HAASBAUER Adolphine (eds.), «Aufzeichnungen Karl Ludwig von Hallers über seine Jugendjahre 1768-1792», in *Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde*, 23 (1961), p. 27-67, qui contient un compte rendu de sa visite à Paris en 1790.

¹³ HALLER Karl Ludwig von, *Project einer Constitution für die Schweizerische Republik Bern*. Angefasst im Merz 1798, auf Voraussetzung, dass solche einstweilen Platz haben könne, Berne: Typographische Gesellschaft, 1798.

¹⁴ Pour une discussion plus complète de Haller et de sa critique de la pensée politique moderne et du droit romain, voir KAPOSSY Béla, 'Karl Ludwig von Haller's critique of liberal peace', in Béla KAPOSSY, Isaac NAKHIMOVSKY et Richard WHATMORE (eds.), *Commerce and Peace in the Enlightenment*, Cambridge: Cambridge University Press, 2017, p. 244-271.

¹⁵ Voir STRAUMANN Benjamin, *Roman Law in the State of Nature. The Classical Foundations of Hugo Grotius' Natural Law*, Cambridge: Cambridge University Press, 2015.

¹⁶ HALLER Karl Ludwig von, *Restauration*, vol. 1, p. 89-91.

¹⁷ Ibidem, vol. 1, p. 178 ; vol. 3, p. 31 et ss.

¹⁸ HALLER Karl Ludwig von, *Was sind Unterthanenverhältnisse?*, s.l. : s.n., 1814.



Le Prince Adam Georges

CZARTORYSKI.

né le 14 Janvier 1770.

Président du gouvernement national de Pologne.

Dédié

*aux Auteurs de la glorieuse Révolution
du 29 Novembre 1830.*

*par Louis Rabier-Judon,
garde national de Varsovie.*